

Séance du conseil d'administration
de l'université de Toulon
du 5 juillet 2018

Le conseil d'administration de l'université de Toulon

Vu les articles L711-1 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n° 2012-38 relative à la procédure d'invitation d'enseignants ou de chercheurs étrangers,

Vu les pièces transmises aux membres du conseil d'administration :

Entendu l'exposé de madame Anne MOLCARD, vice-présidente Commission de la recherche,

Considérant que :


- depuis l'année 2013, l'université accueille des chercheurs étrangers de façon à construire ou renforcer ses échanges internationaux,
- il est versé aux professeurs étrangers invités un *per diem* par jour de présence limitée à 28 jours,
- il convient de fixer le barème de l'indemnité versée et que le montant de cent trente euros (130 €) est proposé,

Après en avoir délibéré par 22 voix pour sur 22 membres présents et représentés,

APPROUVE l'indemnisation sur la base d'un *per diem* d'un montant unique net par jour de présence à cent trente euros (130 €), limitée à 28 jours, barème applicable jusqu'à révision par le conseil d'administration.

Fait à La Garde, 11/07/2018 09:43:55 PDT

Eric Boutin

DocuSigned by:

832AE8C455714DF...

Classée au registre des actes sous la référence **CA-2018-46**
Publiée sur le site Intranet de l'UTLN le : 12/07/2018
Transmise au recteur le : 12/07/2018
Affichée au 1^{er} étage du bât.V du 12/07/2018 au 12/08/2018

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

CA du 5 juillet 2018

Liste des membres élus présents, représentés et absents :		
Collège des professeurs et personnels assimilés	M. Walter ASCHBACHER	Absent
	M. Éric BOUTIN	Présent
	M. Thierry DI MANNO	Présent
	M. Hervé GLOTIN	Présent jusqu'à 15 h 27 puis représenté par Mme Sabine SEILLIER
	M. Vincent HUGEL	Représenté par Mme Sabine SEILLIER
	M. Xavier LEROUX	Présent
	Mme Nadège THIRION-MOREAU	Représentée par M. Thierry DI MANNO
Collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	M. Sami BEN LARBI	Présent à partir de 15 h 03
	Mme Aurélie DELL'OLIO	Présente
	M. Claude FAVOTTO	Représenté par M. Xavier LEROUX
	M. Grégory MARCHESINI	Présent
	M. Olivier NANNIPIERI	Présent
	M. Serge NICOLAS	Absent
	Mme Emmanuelle NIGRELLI	Présente
Collège des étudiants et personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement	M. Nicolas PENCO (titulaire)	Représenté par M. Olivier NANNIPIERI
	M. Antoine LUC-PUPAT (suppléant)	Absent
	Mme Eugénie GOBERT (titulaire)	Représentée par Mme Emmanuelle NIGRELLI
	Mme Alice WITKAMP (suppléante)	Absente
	Mme Juline ZOUBER (titulaire)	Absente
	Mme Aicha Cirielle OKAMI MPIGA (suppléante)	Absente
	Mme Marie GALVEZ (titulaire)	Absente
	Mme Manon ESTEVE (suppléante)	Absente
Collège des personnels ingénieurs administratifs techniques et des bibliothèques en exercice dans l'établissement	Mme Carole CASTILLAZUELO	Représentée par Mme Adoración DI SANTI
	Mme Adoración DI SANTI	Présente
	Mme Elisabeth GUGLIELMI	Présente
	Mme Sabine SEILLIER	Présente

Collège des personnalités extérieures (collectivités territoriales)	Région PACA : M. Philippe VITEL (T) M. Yannick CHENEVAR (S)	Présent jusqu'à 15 h 56
	Conseil départemental du Var : M. Dominique LAIN (T) Mme Valérie RIALLAND (S)	Absent
	Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée : M. Marc VUILLEMOT (T) M. Robert CAVANNA (S)	Représenté par M. Éric BOUTIN

Collège des personnalités extérieures (CNRS)	CNRS : Mme Ghislaine GIBELLO Mme Bernadette BEURTON	Présente à partir de 14 h 30
----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	------------------------------

Collège des personnalités extérieures (A titre personnel)	Une personne assurant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise	
	DCNS Toulon : Mme Anne CASTAGNET	Représentée par M. Olivier NANNIPIERI
	Un représentant des organisations représentatives des salariés	
	UD CGT du Var : Mme Nathalie TRIGO	Absente
	Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés	
	Société SIXENSE Iprs Mme Céline MERLATTI FAISSOLLE	Représentée par Mme Emmanuelle NIGRELLI
	Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire	
Lycée du Coudon : Mme Murielle ANICITO	Absente	

Assistent de droit : Mme Dominique EDLER, agent comptable, Monsieur le recteur d'académie, chancelier des universités, représenté par Mme Geneviève GAUDET, madame Marie-Laure LOPEZ, directrice générale des services.